

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Ange-Gardien, tenue le 7 juillet 2014, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Charles Choquette, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Rhéal Grenier, maire suppléant.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur Yvan Pinsonneault, maire est absent ainsi que Monsieur Mario Carrier, conseiller.

ORDRE DU JOUR

- 1 **Assemblée de juin 2014**
 - 1.1 Adoption du procès-verbal du 9 juin 2014
- 2 **Assemblée du 7 juillet 2014**
 - 2.1 Liste des comptes à payer 2014
- Période de questions**
- 3 **Administration générale**
 - 3.1 Conseil municipal
 - 3.1.1 Dépôt du rapport 2013-2014 du projet d'éducation positive (PEP!) préparé par Julie Bazinet et Marie-France Ricard
 - 3.1.2 Demande de prêt de la salle municipale – Campagne de vaccination du 25/11 /2014
 - 3.1.3 Avis de motion – adoption d'un règlement modifiant le règlement décrétant les taux de taxes, tarifs et compensations et les conditions de perception de la Municipalité de Ange-Gardien pour l'exercice 2014
 - 3.2 Gestion financière et administrative
 - 3.2.1 Embauche de personnels de remplacement aux services administratifs
- 4 **Sécurité publique**
 - 4.1 Service de police
 - 4.1.1 Adoption du règlement numéro 765-14 modifiant le règlement harmonisé de la MRC de Rouville numéro 658-08, à l'effet de modifier les dispositions sur les alarmes non fondés.
 - 4.1.2 Nomination d'une personne responsable de l'application de l'entente de filtrage avec la Sureté du Québec, poste de la MRC de Rouville
 - 4.2 Service des Incendies
 - 4.2.1 Rapports d'événements
 - 4.2.2 Dépôt de la démission du pompier Jean-Pierre Racicot
 - 4.2.3 Embauche d'un nouveau pompier
 - 4.2.4 Nomination de M. Pierre Cormier, pompier pour assister aux réunions du comité régional sur la santé et sécurité au travail (SST) de la MRC de Rouville
- 5 **Transport & bâtiment**
 - 5.1 Voirie & réseau routier

- 5.1.1 Adoption du règlement numéro 766-14 modifiant le règlement harmonisé numéro 660-08 de la MRC de Rouville, concernant la circulation et le stationnement, à l'effet de modifier la vitesse maximale à 30 km/h dans les rues adjacentes au nouveau CPE
- 5.1.2 Soumission travaux de corrections de la chaussée du rang Séraphine
- 5.1.3 Compromis proposé par le MTQ à la demande de fauchage des bretelles de l'Autoroute 10
- 5.1.4 Demande de rencontre au MTQ -- projet de piste multifonctionnelle la route 235
- 6 **Hygiène du milieu**
 - 6.1 Rapport sur les événements à l'usine d'épuration le 18 et 19 juin 2014
 - 6.2 Appel d'offres – canalisation cours d'eau du Village
 - 6.3 Demande d'autorisation au MDDELCC (ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques) – cours d'eau du Village et trop-plein route 235 (s'il y a lieu)
 - 6.4 Rapport d'analyses et recommandations du ponceau dans le C.E. Millette, rang St-Charles
- 7 **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 7.1 Aménagement, urbanisme et zonage
 - 7.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ, enlèvement de sol arable rang Séraphine
 - 7.2 Demande d'autorisation à la CPTAQ, lotissement à des fins de construction résidentielle rue Robert
 - 7.3 Correction d'une résolution concernant la dérogation mineure accordée au 339, rue Robert
 - 7.4 Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme – projet intégré au coin de la rue Principale et de la rue Bernard
 - 7.5 Don de fleurs annuel
- 8 **Loisirs et culture**
 - 8.1 Activités récréatives et culturelles
 - 8.1.1 Embauche – Animateur camp de jour
 - 8.2 Infrastructures
 - 8.2.1 Adoption du rapport final – Pacte rural 2 – projet « Foires et activités, bien équipées! »
 - 8.2.2 Rénovation de la façade du centre communautaire
 - 8.2.3 Affichage des commanditaires pour la rénovation de la clôture du terrain de balle
- 9 **Divers & affaires nouvelles**
 - 9.1 Projet de bornes électriques

Période de questions

Correspondance

- Co-1 MAMROT – Déclaration d'intérêts pécuniaires
- Co-2 MRC de Rouville – Nettoyage et entretien Grand Cours d'eau branches 2, 3 et 3A
- Co-3 Consultants SM – Avis de modification pour nettoyage et entretien cours d'eau Barré
- Co-4 MRC de Rouville – Travaux projetés du Grand Cours d'eau branches 2, 3 et 3A
- Co-5 MRC de Rouville – Travaux projetés cours d'eau Branche 1 de la Rivière Barbut et cours d'eau Barré et sa branche 1
- Co-6 MRC de Rouville – Rapport de l'an 1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- Co-7 Friperie de l'Ange – Contribution pour accompagnement de jeunes – Camp de jour
- Co-8 Centraide – Rapport annuel 2013
- Co-9 Cegep de Granby – Remerciements pour bourses
- Co-10 Festival country du porc de Ange-Gardien - Remerciements

- Co-11 Tetra Tech – nouvelle dénomination de BPR et offre de service
- Co-12 UMQ – Nouvelle brochure
- Co-13 Régie du Bâtiment – Nouvelles obligations concernant le contrôle d'eau

Levée de l'assemblée

**RÉSOLUTION 07-179-14
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUIN 2014**

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 9 juin 2014.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 07-180-14
ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2014**

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés ainsi que celui de Les Productions du Triangle Noir au montant de 2 000 \$:

- Paiements directs par ACCES D : 28 413.86 \$
- Fournisseurs : 138 763.32 \$
- Salaires : 27 626.41 \$

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

**DÉPÔT DU RAPPORT 2013-2014 DU PROJET D'ÉDUCATION POSITIVE (PEP!)
PRÉPARÉ PAR JULIE BAZINET ET MARIE-FRANCE RICARD**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport 2013-2014 du Projet d'éducation positive (PEP!) préparé par Madame Julie Bazinet, professeur et Madame Marie-France Ricard, directrice de l'école JEAN-XXIII.

RÉSOLUTION 07-181-14

DEMANDE DE PRÊT DE LA SALLE MUNICIPALE – CAMPAGNE DE VACCINATION DU 25 NOVEMBRE 2014

Considérant que le Centre de santé et des services sociaux La Pommeraie souhaite offrir un service de qualité aux citoyens de Ange-Gardien, notamment dans le cadre de la campagne de vaccination contre l'influenza saisonnière offerte gratuitement à une clientèle ciblée parmi la population;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par Monsieur Éric Ménard et résolu d'accepter de mettre la salle municipale à la disposition du CSSS La Pommeraie, sans frais, le 25 novembre 2014, afin qu'il y tienne une clinique de vaccination contre l'influenza saisonnière.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION DE LA MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN POUR L'EXERCICE 2014

M. Éric Ménard donne avis de motion que sera présenté, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un règlement modifiant le règlement décrétant les taux de taxes, tarifs et compensations et les conditions de perception de la municipalité de Ange-Gardien pour l'exercice 2014.

RÉSOLUTION 07-182-14

EMBAUCHE DE PERSONNEL DE REMPLACEMENT AUX SERVICES ADMINISTRATIFS

Considérant l'absence de la directrice des services administratifs, Mme Martine Barber, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'entériner l'embauche de Mme Carole Latour à titre de responsable des services administratifs pour une période temporaire et d'augmenter la semaine normale de travail de Mme Danielle Laguë à 40 heures par semaine, également pour une période temporaire, le tout aux conditions proposées dans le rapport administratif soumis par Mme Brigitte Vachon, directrice générale.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-183-14

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 765-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT HARMONISÉ DE LA MRC DE ROUVILLE NUMÉRO 658-08, À L'EFFET DE MODIFIER LES DISPOSITIONS SUR LES ALARMES NON FONDÉES

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter le

règlement numéro 765-14, modifiant le règlement harmonisé de la MRC de Rouville numéro 658-08, à l'effet de modifier les dispositions sur les alarmes non fondées.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-184-14

NOMINATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE L'ENTENTE DE FILTRAGE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, POSTE DE LA MRC DE ROUVILLE

Considérant que l'entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables, entre la Municipalité de Ange-Gardien et la Sûreté du Québec, poste de la MRC de Rouville, est échue, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu de nommer Mme Jennie Rainville, directrice des loisirs, responsable de l'application de ladite entente et de l'autoriser à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents relatifs.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

DÉPÔT DE LA DÉMISSION DU POMPIER JEAN-PIERRE RACICOT

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt de la lettre de démission du pompier M. Jean-Pierre Racicot.

RÉSOLUTION 07-185-14

EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER

Considérant la démission du pompier à la Municipalité de Ange-Gardien, M. Jean-Pierre Racicot, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'entériner l'embauche de M. Benoit Roussel, recommandé par le service des incendies, aux conditions proposées dans le rapport administratif soumis par Mme Brigitte Vachon, directrice générale.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-186-14

NOMINATION DE M. PIERRE CORMIER, POMPIER, POUR ASSISTER AUX RÉUNIONS DU COMITÉ RÉGIONAL SUR LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (CSST) DE LA MRC DE ROUVILLE

Considérant l'importance qu'un pompier de la Municipalité assiste aux rencontres du comité régional sur la santé et sécurité au travail de la MRC de Rouville;

Considérant les recommandations de M. Philippe Chartrand, directeur du service des incendies de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu de nommer M. Pierre Cormier délégué de la Municipalité de Ange-Gardien au comité régional sur la santé et sécurité au travail de la MRC de Rouville.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-187-14

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 766-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT HARMONISÉ NUMÉRO 660-08 DE LA MRC DE ROUVILLE, CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT, À L'EFFET DE MODIFIER LA VITESSE MAXIMALE À 30 KM/H DANS LES RUES ADJACENTES AU NOUVEAU CPE

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter le règlement numéro 766-14, modifiant le règlement harmonisé numéro 660-08 de la MRC de Rouville, concernant la circulation et le stationnement, à l'effet de modifier la vitesse maximale à 30 km/h dans les rues adjacentes au nouveau CPE.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-188-14

SOUSSIONS TRAVAUX DE CORRECTIONS DE LA CHAUSSÉE DU RANG SÉRAPHINE

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien a procédé à une demande de soumissions par invitation auprès de quatre entreprises relativement à la correction de la chaussée du rang Séraphine;

Considérant les soumissions reçues, à savoir :

Soumissionnaires invités	Prix soumis avec les taxes \$
Sintra Inc.	58 341,33 \$
Pavage Maska Inc.	55 221,92 \$
Construction Bau-val Inc.	57 957,75 \$
Construction DJL Inc.	85 931,76 \$

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'accorder un contrat à Pavage Maska inc, au montant de 55 221.92 \$ taxes incluses, telle sa soumission reçue le 7 juillet 2014.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-189-14

DEMANDE DE FAUCHAGE DES BRETELLES DE L'AUTOROUTE 10

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien demandait au ministère des Transports du Québec (MTQ) de procéder au fauchage des emprises routières des bretelles de l'autoroute 10, par sa résolution numéro 05-132-14;

Considérant que le MTQ propose de procéder au fauchage de la végétation sur une profondeur d'environ 30 mètres le long de la route 235 dans le cadran sud-ouest du carrefour;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Éric Ménard et résolu :

- d'informer le MTQ que la Municipalité accepte le compromis proposé;
- de demander au MTQ de prévoir le fauchage des emprises routières des bretelles de l'autoroute 10 pour la saison estivale 2015.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-190-14

DEMANDE DE RENCONTRE AU MTQ – PROJET DE PISTE MULTIFONCTIONNELLE SUR LA ROUTE 235

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien souhaite aménager un lien polyvalent d'environ 700 mètres de longueur, qui permettrait de relier la rue Principale avec les commerces et établissements localisés le long de la route 235, de part et d'autre de l'autoroute 10;

Considérant que la Municipalité doit travailler à ce projet, en collaboration avec le ministère des Transports du Québec, afin d'en valider la faisabilité en fonction de ses normes;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Éric Ménard et résolu de solliciter une rencontre avec les représentants du ministère des Transports du Québec à l'égard du projet d'aménagement d'un lien polyvalent le long de la route 235 à l'intérieur des limites de la Municipalité de Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT SUR LES ÉVÈNEMENTS À L'USINE D'ÉPURATION LES 18 ET 19 JUIN 2014

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport soumis par Mme Stéphanie Laurier, inspectrice en bâtiments, sur les événements survenus à l'usine d'épuration les 18 et 19 juin dernier.

RÉSOLUTION 07-191-14

APPEL D'OFFRES – CANALISATION DU COURS D'EAU DU VILLAGE

Considérant la résolution numéro 04-103-14 par laquelle la Municipalité mandatait l'entreprise Avizo Experts-Conseils à procéder à la préparation de plans et devis pour la reconstruction de la canalisation du cours d'eau du Village sur une distance approximative de 75 mètres, soit les phases 1a et 1b identifiées par F. Bernard Experts-Conseils dans l'étude d'avant-projet de septembre 2013;

Considérant que selon Avizo Experts-Conseils, la préparation desdits plans et devis serait complétée à 85 %;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien demande des soumissions pour la reconstruction de la canalisation du cours d'eau du Village sur une distance approximative de 75 mètres le plus tôt possible après la finalisation des plans et devis préparés à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-192-14

DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDELCC – CANALISATION DU COURS D'EAU DU VILLAGE

Considérant la résolution numéro 04-103-14 par laquelle la Municipalité mandatait l'entreprise Avizo Experts-Conseils à préparer une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) pour la

reconstruction de la canalisation du cours d'eau du Village sur une distance approximative de 75 mètres;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette , appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser Avizo Experts-Conseils à présenter une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC), pour la Municipalité de Ange-Gardien, dans le cadre du projet de reconstruction de la canalisation du cours d'eau du Village sur une distance approximative de 75 mètres.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-193-14

DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDELCC – REMPLACEMENT D'UN TROP-PLEIN PRÈS DU 134, ROUTE 235

Considérant que Avizo Experts-Conseils a réalisé une étude pour le remplacement d'un dispositif anti-refoulement se trouvant dans la conduite de trop-plein du réseau d'égout sanitaire près du 143, route 235 dans la municipalité de Ange-Gardien;

Considérant la possibilité de l'obligation de procéder au remplacement et/ou à la réparation de certaines sections de conduites en lien avec ledit trop-plein;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix , appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser Avizo Experts-Conseils à présenter une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC), pour la Municipalité de Ange-Gardien, dans le cadre du projet visant à rétablir le fonctionnement optimal du trop-plein du réseau d'égout sanitaire près du 134, route 235 dans la municipalité de Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-194-14

RAPPORT D'ANALYSES ET RECOMMANDATIONS DU PONCEAU DANS LE COURS D'EAU MILLETTE, RANG SAINT-CHARLES

Considérant l'avis de courtoisie émis par la MRC de Rouville demandant à la Municipalité de Ange-Gardien de réaménager le ponceau du rang Saint-Charles traversant le cours d'eau Millette;

Considérant que la Municipalité a mandaté l'entreprise BMI experts-conseils inc. à procéder à une analyse et à des recommandations des travaux à réaliser en regard de l'affaissement du ponceau du cours d'eau Millette;

Considérant la réception du rapport *Analyses et recommandations du ponceau dans le cours d'eau Millette, rang Saint-Charles*, préparé par BMI experts-conseils inc.;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu de transmettre le rapport *Analyses et recommandations du ponceau dans le cours d'eau. Millette, rang Saint-Charles*, préparé par BMI experts-conseils inc. à la MRC de Rouville, responsable de la gestion des cours d'eau sur son territoire, afin d'obtenir l'autorisation de procéder aux travaux recommandés par BMI experts-conseils inc. dans son rapport du 26 juin 2014.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-195-14

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ, ENLÈVEMENT DE SOL ARABLE RANG SÉRAPHINE

Considérant la demande d'autorisation adressée par M. Yves Robert, propriétaire du lot 3 518 690, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) relativement à l'enlèvement de sol arable (andains de terres, branches et de roches) sur ledit lot;

Considérant que ladite demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation municipale et que l'enlèvement a pour but d'améliorer la culture sur le lot 3 518 690;

Considérant que le potentiel des sols est bon;

Considérant que la disposition des andains ne permet pas de cultiver la partie centrale du lot;

Considérant qu'il n'y aura pas de conséquence négative supplémentaire sur les activités agricoles environnantes, puisqu'il n'y a pas de changement dans le type d'usage;

Considérant que le lot est déjà cultivé en foin sur ses autres parties;

Considérant que le tri des matériaux des andains pour retirer seulement les branches et les roches sans enlever de terre occasionnerait un coût important pour le propriétaire;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'appuyer la demande d'autorisation adressée par M. Yves Robert à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) relativement à l'enlèvement de sol arable (andains de terres, branches et de roches) sur le lot 3 518 690.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-196-14

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ, LOTISSEMENT À DES FINS DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE, RUE ROBERT

Considérant la demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) relativement à la propriété située au 339, rue Robert, qui consiste à

diviser le lot en trois parties pour y construire deux maisons unifamiliales additionnelles.

Considérant que la dimension des terrains et l'usage projeté sont conformes à la réglementation municipale et que le secteur est déjà voué à l'usage résidentiel unifamilial isolé;

Considérant que la dimension des lots a fait l'objet d'une dérogation mineure et a été approuvée par la résolution portant le numéro 05-139-14;

Considérant que le lot est déjà utilisé à des fins autres qu'agricoles et qu'il est enclavé par des lots utilisés à des fins résidentielles;

Considérant qu'il n'y aura pas de conséquence négative supplémentaire sur les activités agricoles environnantes, puisqu'il n'y a pas de changement dans le type d'usage;

Considérant que l'application des distances séparatrices ne sera pas plus contraignante, tout au plus de quelques mètres, mais qu'il y a peu de chance qu'une installation d'élevage en soit affectée puisqu'il y a des boisés avec potentiel acéricole qui bordent la limite est et nord du secteur résidentiel et qu'il y a déjà des maisons existantes près de la limite est du secteur résidentiel;

Considérant que le lot est suffisamment grand pour être divisé en trois parties;

Considérant qu'une telle activité ne nuira pas à l'homogénéité du milieu, puisque le secteur est déjà voué à l'usage résidentiel;

Considérant qu'il n'y aura pas d'impact significatif sur la qualité de l'environnement puisque les services d'aqueduc et d'égout desserviront les nouvelles propriétés résidentielles;

Considérant que la superficie visée est insuffisante pour supporter des activités agricoles;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'appuyer la demande d'autorisation relative à la propriété située au 339, rue Robert, adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), en vue de diviser le lot en trois parties pour y construire deux maisons unifamiliales.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-197-14

CORRECTION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 05-139-14 CONCERNANT LA DÉROGATION MINEURE ACCORDÉE AU 339, RUE ROBERT

Considérant la demande de dérogation mineure soumise au Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) de la Municipalité de Ange-Gardien relative à la propriété située au 339, rue Robert qui consiste à diviser le lot 3 517 657 en trois lots dont la profondeur serait de 30,48 mètres et que deux desdits lots seraient constructibles;

Considérant que la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) de la

Municipalité est favorable à l'acceptation de la dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- les terrains avoisinants le lot en question ne respectent pas la norme de profondeur minimale;
- cette situation est unique au secteur du lac Bleu;
- le requérant a tenu compte de la bande riveraine.

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'accepter la dérogation mineure relative à la propriété située au 339, rue Robert à Ange-Gardien, lot 3 517 657.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-198-14

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PROJET INTÉGRÉ AU COIN DE LA RUE PRINCIPALE ET DE LA RUE BERNARD

Considérant le plan du projet intégré pour le site du 386, rue Principale, soumis au comité consultatif d'urbanisme (CCU), qui consiste à construire 12 maisons unifamiliales jumelées (24 logements), un chemin d'accès de 6,5 m de largeur et un espace parc de 5 950 pieds carrés;

Considérant que selon ledit plan, le projet se développerait en trois phases distinctes, que la dernière version se rapproche de la conformité, mais qu'elle comporte encore quelques aspects dérogeant au règlement de lotissement;

Considérant les éléments pris en considération par les membres du CCU, à savoir :

- que la superficie des terrains ne répond pas aux normes minimales prescrites;
- que les maisons jumelées ne s'harmonisent pas avec le type de bâtiments construits sur la rue Principale;
- que l'allée d'accès risque de créer des problématiques de circulation;
- que le nombre de cases de stationnement semble insuffisant;
- que l'emplacement de l'espace parc n'est pas adéquat pour sa fonction.

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité à l'effet de refuser le plan tel présenté;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'entériner la recommandation du CCU et de refuser le plan du projet intégré pour le site du 386, rue Principale.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-199-14
DON DE FLEURS ANNUEL

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser l'achat de deux mille bulbes de tulipes auprès de Pépinière d'Abbotsford au montant de 1190 \$, plus les taxes applicables, pour le don de fleurs 2014 à être effectué en septembre prochain.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-200-14
EMBAUCHE – ANIMATEUR CAMP DE JOUR

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser Madame Jennie Rainville, directrice du service des loisirs, à procéder à l'embauche de Mlle Cassandra Cournoyer en remplacement de Mlle Jessica Dupuis comme animatrice au camp de jour 2014.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-201-14

Aucune résolution

RÉSOLUTION 07-202-14
RÉNOVATION DE LA FAÇADE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser Les Entreprises Christian Laramée inc. à procéder à la restauration de la surface de la façade de l'hôtel de ville, telle sa soumission au montant de 11 000 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-203-14
AFFICHAGE DES COMMANDITAIRES POUR LA RÉNOVATION DE LA CLÔTURE DU TERRAIN DE BALLE

Considérant qu'une recherche de commanditaires a été effectuée par M. le maire, Yvan Pinsonneault, afin d'obtenir des contributions d'entreprises du territoire de la Municipalité pour diminuer les coûts relatifs à la réfection de la clôture du terrain de balle;

Considérant qu'il était proposé aux entreprises de remettre une commandite de 1 500 \$ à la municipalité et de défrayer les coûts de la production d'une affiche de leur logo, qui serait installée sur la clôture du terrain de balle (back-stop);

Considérant que Bauval inc., Entreprises B. Paquette inc., Couvoir Réal Côté, Marché du Village et RE/MAX Professionnel inc. ont accepté la proposition et fourniront, après la signature de l'entente, un montant total de 1560\$;

Considérant que les affiches durables seront installées pendant la saison estivale, pour trois ans et que l'entente se terminant le 31 octobre 2016 pourrait être renouvelée à la fin de sa validité;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu :

- d'entériner la recherche de commanditaires et les démarches associées;
- d'autoriser la signature d'une entente concernant l'affichage des commanditaires sur le terrain de balle;
- d'autoriser l'installation d'affiches de grandeur 3X3 pieds contenant les logos des commanditaires pour la présente saison estivale et les deux suivantes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-204-14 PROJET DE BORNES ÉLECTRIQUES

Considérant que la municipalité d'Ange-Gardien souhaitant promouvoir la mobilité électrique sur son territoire, a fait des démarches afin de se joindre au nombre des partenaires du réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques;

Considérant que l'installation de bornes de recharge sur le territoire de la Municipalité s'insère parfaitement dans le virage vert de la municipalité et contribuera à positionner Ange-Gardien parmi les municipalités québécoises résolument tournées vers le développement durable;

Considérant qu'une ou plusieurs bornes pourraient être installées dans des endroits stratégiques aux abords de la route 235, près de l'Autoroute 10;

Considérant qu'une rencontre d'information est prévue avec monsieur Sylvain Langis d'Hydro-Québec le jeudi 14 août;

Considérant qu'une invitation générale a été lancée aux commerçants de la route 235 via un article dans *Le Gardangeois*, mais que les stations-services ont été prioritairement ciblées et recevrons une invitation par courrier postal;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser la tenue d'une rencontre informative avec Hydro-Québec et les commerçants intéressés au projet de bornes de recharges pour véhicules électriques.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 07-205-14
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu, à 20 h 40, que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Rhéal Grenier, maire suppléant

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière